

Département de l'AVEYRON

Commune de SEGUR

CARTE COMMUNALE

Carte de synthèse des réseaux
et des contraintes à l'urbanisation

Planche centre

Echelle : 1/5000e



URBanisme Aménagement
et Développement Durable

Carte communale approuvée par
délibération du Conseil Municipal
en date du

12 NOV. 2010



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. J. G.", written over a faint circular stamp.

Légende



Bâtiment d'élevage ovin et caprin



Bâtiment d'élevage bovin



Bâtiment d'élevage divers (volaille, porcin)



Périmètre de réciprocité



Hameau agricole



Hameau à dominante agricole



Hameau à dominante non agricole



Canalisation de transfert d'eau potable



Canalisation de distribution d'eau potable

∅ 40

Diamètre des canalisations



Réseau eaux usées



Zone d'assainissement collectif



Zone inondable CIZI

© 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028 - 2029 - 2030 - 2031 - 2032 - 2033 - 2034 - 2035 - 2036 - 2037 - 2038 - 2039 - 2040 - 2041 - 2042 - 2043 - 2044 - 2045 - 2046 - 2047 - 2048 - 2049 - 2050 - 2051 - 2052 - 2053 - 2054 - 2055 - 2056 - 2057 - 2058 - 2059 - 2060 - 2061 - 2062 - 2063 - 2064 - 2065 - 2066 - 2067 - 2068 - 2069 - 2070 - 2071 - 2072 - 2073 - 2074 - 2075 - 2076 - 2077 - 2078 - 2079 - 2080 - 2081 - 2082 - 2083 - 2084 - 2085 - 2086 - 2087 - 2088 - 2089 - 2090 - 2091 - 2092 - 2093 - 2094 - 2095 - 2096 - 2097 - 2098 - 2099 - 2100

Voie départementale

VEZINS DE LEVEZOU

PUECH DE SEGUR

LA VENTIL

LE MARTOULET

LA DEVEZASSE

MATEFAN

PUECH DU POUX

PUECH DES CAYRES

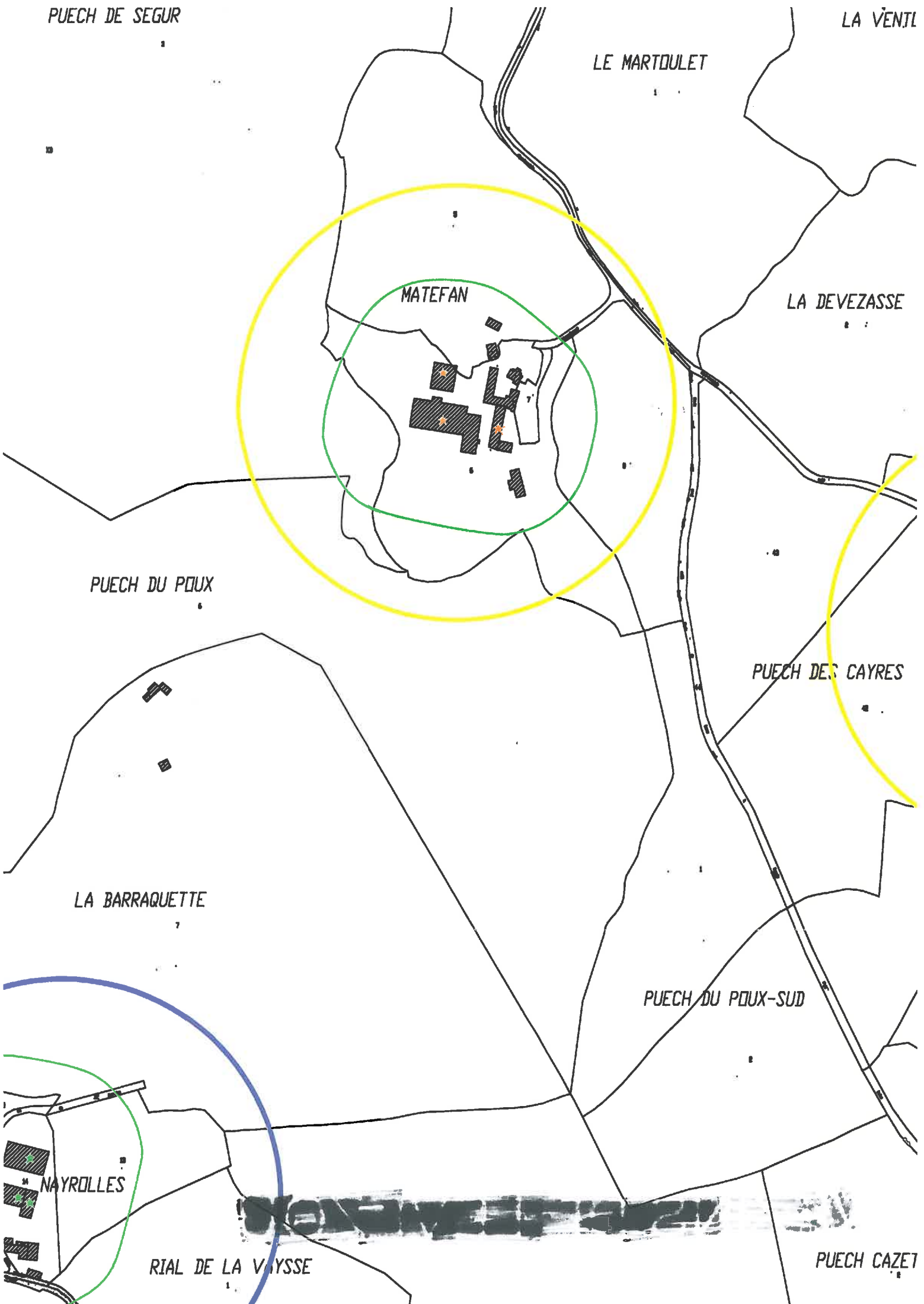
LA BARRAQUETTE

PUECH DU POUX-SUD

NAYROLLES

RIAL DE LA VAYSSE

PUECH CAZET



PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Arrêté n° du 3 décembre 2010
2010 337 . 0006

Objet : Approbation de la carte communale de Ségur

LA PREFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 110, 111-1, 121-1, 124-1 et R 124-7
- VU la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales notamment ses articles 1 et 2
- VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain
- VU la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat,
- VU la délibération du conseil municipal de Ségur en date du 12 novembre 2010 approuvant le projet de carte communale applicable sur la totalité du territoire communal
- VU la délibération du conseil municipal de Ségur en date du 12 novembre 2010 abrogeant le Plan d'Occupation des Sols partiel
- VU le dossier annexé au présent arrêté
- Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

- A R R E T E -

Article 1 :

Est approuvée telle qu'elle est annexée au présent arrêté la carte communale de la commune de Ségur

Le dossier est tenu à la disposition du public :

- à la Mairie de Ségur
 - à la Direction Départementale des Territoires,
 - à la Préfecture de l'Aveyron
- aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier comprend

- un rapport de présentation,
- des plans de zonage,
- les annexes

Article 2 :

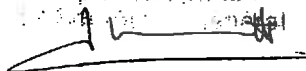
La délibération du conseil municipal de Ségur et l'arrêté préfectoral qui approuvent la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. L'arrêté préfectoral sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 3 :

Le Maire de Ségur et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RODEZ, le - 3 DEC. 2010

Pour la Préfète
et par délégation



Jean-François MONIOTTE